



Communiqué de presse

Bruxelles, 25 avril 2019

Handicap & travail : Le Ministre Bacquelaine refuse de rencontrer les représentants des travailleurs handicapés en Entreprise de Travail Adapté sur la problématique des fins de carrière

Ce jeudi 25 avril, le front commun syndical du secteur des Entreprises de travail adapté des trois régions accompagné de 300 militants a constaté que le cabinet du Ministre Bacquelaine a refusé de les recevoir alors qu'un rendez-vous avait été fixé.

Cette attitude montre un manque de respect du MR par rapport aux représentants des travailleurs. Il refuse même d'entendre la réalité des conditions de travail des travailleurs handicapés âgés.

De même, ce cabinet n'a pas jugé utile de répondre à un courrier des partenaires sociaux du secteur (employeurs et travailleurs) des trois régions qui exprimait toutes les difficultés des travailleurs en fin de carrière et proposait des mesures particulières pour les travailleurs handicapés.

A l'occasion de 3 débats, les délégués et leurs organisations syndicales ont interpellé les représentants des partis politiques flamands, bruxellois et wallons pour leur demander de considérer le travail avec un handicap comme un travail pénible et pour mieux valoriser les années de carrière alors que celles-ci sont souvent en dent de scie.

Afin de donner aux travailleurs porteurs d'un handicap la perspective d'une fin de carrière décente, nous demanderons au prochain gouvernement de prendre les initiatives nécessaires en ce qui concerne les points suivants :

1. La possibilité permanente pour les travailleurs handicapés de partir à la retraite à l'âge de 65 ans ;
2. L'inclusion de tous les travailleurs handicapés des ETA dans la définition de « métier lourd » pour bénéficier de la pension anticipée, ainsi que le maintien d'une pension complète sans réduction suite au « départ anticipé forcé » ;
3. La mise en place de régimes RCC accessibles, dont les conditions de carrière sont limitées et qui prévoient une dispense automatique de la disponibilité ;
4. Le maintien de l'accès aux emplois de fin de carrière à partir de 55 ans pour ce groupe-cible ;
5. L'octroi d'une dispense à ce groupe-cible par rapport à la dégressivité accélérée des allocations de chômage ;
6. L'octroi d'une dispense à ce groupe-cible concernant les mesures pour augmenter l'employabilité ;
7. Des efforts supplémentaires au niveau du travail faisable et du travail adapté ;
8. La mise en place de mesures spécifiques tenant notamment compte de la situation des femmes.

Les délégués souhaitent entamer un dialogue avec le futur gouvernement afin de mettre en œuvre une solution durable. Ils se chargeront de rappeler aux partis leurs engagements électoraux.

Pour de plus amples informations:

- François Laurent, Secrétaire fédéral CSCBIE, 0475 56 89 52, francois.laurent@acv-csc.be
- Arnaud Levêque, FGTB Entreprises de Travail Adapté, 0476 64 10 51, arnaud.leveque@accg.be